

# COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

## Note de présentation brève et synthétique Comptes Financiers Uniques 2024 Conseil municipal du 24 février 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au Compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Compte administratif jusqu'en 2023, et à compter de 2024 le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Cette note présente les résultats de l'exercice 2024 des 3 budgets de la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

### Cadre Général du budget

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes de travaux. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

### Budget Principal

#### *Section de fonctionnement*

**Les recettes réelles de fonctionnement** ont enregistré une progression de près de 5% entre 2023 et 2024.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des recettes :

- des produits de services et du domaine (chapitre 70 et 75) qui comprennent la vente de coupe de bois, l'encaissement des loyers et locations de salles, les redevances de la

restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau, le paiement des interventions (déneigement, chauffage) pour le Département, EDF et la CCPE, la vente d'électricité photovoltaïque ; grâce à la vente de coupe de bois (25 997.44€)

- des dotations et participations (74) avec cette année, le versement de subventions (32 960.29€) (Région, Département, Agence de l'eau) suite aux intempéries de décembre 2023 et d'une nouvelle dotation pour la protection de la biodiversité (20 811€)
- de l'atténuation de charges (013) qui correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel, essentiellement dans le cadre de l'assurance statutaire pour les congés de maladie ou les accidents du travail.

Les autres recettes (76, 77, 78) (produits financiers, vente et reprise sur provisions), en l'absence de cession cette année, sont relativement stables.

Les impôts et taxes (73), sont en baisse en raison d'une diminution des montants du fonds départemental des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité.

**Les écritures d'ordre entre sections** correspondent aux travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune, revus à la baisse, une partie du gros matériel étant imputée directement en investissement.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** ont enregistré une progression de 11.25%, par rapport à 2023, qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses :

- des charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, en raison des travaux réalisés suite aux intempéries de l'automne (réparation de voirie, du pont des Barres, des écrans contre les chutes de blocs et de leur purge), mais aussi d'une augmentation générale liée à l'inflation.
- des charges de personnel (012) suite à deux embauches aux services techniques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et à l'évolution de la carrière des agents. 16 agents travaillent au sein de la commune, soit 14.71 équivalent temps plein.
- des charges financières (66) (intérêts des emprunts) suite à la réalisation de nouveaux emprunts.

Les autres dépenses sont relativement stables

- Le chapitre 014 «Atténuations de produits » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans le cadre de la réforme fiscale.
- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » qui regroupe les indemnités des élus, la participation au SDIS, les subventions allouées aux associations, les secours et dots et les créances irrécouvrables.
- Les charges spécifiques (67) regroupent l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.
- Les dotations aux provisions (68) avec l'actualisation du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

**Les écritures d'ordre entre sections** concernent l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et des frais des études de l'aménagement de l'Isle de Prelles, non suivies de travaux.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général (011)	501 125,63	Produits des services et gestion courante (70+75)	242 131,91
Charges de personnel et frais assimilés (012)	612 161,01	Produits contributions directes (73)	924 354,75
Atténuation de produits (014)	39 819,00	Dotations (74)	348 615,41
Intérêts de la dette (66)	34 740,63	Atténuations de charges (013)	22 092,95
Autres dépenses de fonctionnement (65, 67, 68)	147 885,11	Autres recettes de fonctionnement (76, 77, 78)	6 073,67
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 335 731,38	Total recettes réelles de fonctionnement	1 543 268,69
Ecritures d'ordre entre sections	13 741,27	Ecritures d'ordre entre sections	38 310,11
<b>Total général</b>	<b>1 349 472,65</b>	<b>Total général</b>	<b>1 581 578,80</b>

### *Section d'investissement*

**Les dépenses d'investissement** couvrent :

- le remboursement du capital de la dette pour 162 515.78€,
- le remboursement de FCTVA et d'une caution,
- une enveloppe de 780 802.38€ consacrée aux travaux et aux achats d'équipements.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel, de réfection de voirie dans les différents hameaux.

- Les opérations déjà engagées qui se sont poursuivies 2024 : l'achèvement des travaux de réhabilitation de la maison des associations, les travaux de sécurisation des sites d'escalade, les travaux d'urgence à la Chapelle St Jacques.

- le lancement de deux gros projets qui s'étaleront sur deux années : les travaux pour la protection contre les chutes de blocs au chef-lieu, l'aménagement de la traversée de Queyrières.

Liste des opérations menées et subventions perçues en 2024

n°	Opération	dépenses réalisées en 2024	subventions perçues en 2024
1503	Protection Chute de blocs	343 610,16	99 877,51
1505	Protection incendie citerne		4 463,24
1702	Réhabilitation maison de la Chasse	7 120,56	5 927,96
198	Achat de terrains	2 410,00	
199	Achat de matériel	65 0741,47	
202	Sites d'escalade	8 817,10	
2202	Régénération mélézin St Martin		4 119,86

2204	Réfection route forestière Rocher Baron		73 890,01
2206	Réalisation chaufferies		2 450,00
2301	Voirie 2023	62 597,01	5 156,30
2302	Terrain multisport		76 619,00
2303	Restauration Chapelle St Jacques	46 236,00	11 559,00
2304	Aménagement traversée de Queyrières	242 453,02	44 000,00
2402	Régularisations foncières réseau du SAPET	1 817,06	
		780 082,38	328 062,88

**Les écritures d'ordre entre sections** retracent les travaux en régie, en baisse, une partie du gros matériel étant imputée directement en investissement.

**Les restes à réaliser 2024** s'élèvent à 38 320€. Ils correspondent à l'engagement de travaux ou d'achat d'équipement en fin d'année 2024 et dont les factures seront réglées en début d'année 2025. Ces dépenses engagées sur les crédits 2024 seront reportées sur le budget primitif 2025.

**Les recettes d'investissement** comprennent :

- la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2023 (1068).
- le FCTVA,
- les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe (cf opérations ci-dessus)
- le recours à un emprunt (415 000€) a été nécessaire pour financer les investissements : protection contre les chutes de blocs et requalification de la traversée de Queyrières.

**Les écritures d'ordre entre sections** correspondent à l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et celui des frais d'étude non suivie de travaux.

Les principales dépenses et recettes de la section investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Dépenses d'équipement	780 802,38	FCTVA	67 550,54
Remboursement de la dette	162 515,78	Emprunts	415 000,00
Autres dépenses d'investissement (FCTVA et caution)	762,40	Subventions d'équipement	328 062,88
		Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	339 058,53
		Taxe d'aménagement	31 452,25
Total des dépenses réelles d'investissement	944 080,56	Total recettes réelles d'investissement	1 181 124,20
Ecritures d'ordre entre sections	38 310,11	Ecritures d'ordre entre sections	13 741,27
<b>Total général</b>	<b>982 390,67</b>	<b>Total général</b>	<b>1 194 865,47</b>

## *Synthèse de l'exercice 2024*

Au global, le budget principal 2024 présente (sections de fonctionnement et investissement confondues) un total de dépenses de 2 331 863.32 € et un total de recettes de 2 776 444.27€, soit un résultat de l'exercice 2024 de 444 580.95 €

Le montant des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 1 349 472.65€

Le montant des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 1 581 578.80 €

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 232 106.15€.

Fin 2023, l'exercice présentait un excédent cumulé de 624 538.92€ et la nécessité de transférer à la section d'investissement un montant de 339 058.53€. De plus, il convient d'intégrer le résultat des ASA de Ratière et du Gros Riou dissoutes par arrêté préfectoral du 15/10/204, soit 1 367.27€. **L'année 2024 se termine donc avec un excédent de clôture de fonctionnement de 518 653.81€.**

Le montant des dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 985 390.67€.

Le montant des recettes d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 1 194 885.47€.

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un excédent de 212 474.80€.

Fin 2023, l'exercice présentait un déficit cumulé de 285 628.53€. **L'année 2024 se termine donc avec un déficit de clôture d'investissement de 73 153.73€.**

**Globalement, pour le budget principal, la commune dispose fin 2024 de 445 800.08€ de reports excédentaires, qui constituent le fonds de roulement.**

## *Affectation des résultats*

Le résultat de clôture de la section d'investissement se reprend toujours au budget suivant, en dépense si c'est un déficit, en recette si c'est un excédent.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement positif sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat d'excédent de fonctionnement est reporté en recettes de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement s'élève à **518 953.81€** et la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser 2024) présente un besoin de financement de **111 473.73€**.

L'affectation des résultats va constituer à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **111 473.73€** sur le fonctionnement. Le reliquat de **407.480.08€** est reporté en recettes fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

## Budget Annexe Eau

Le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service d'eau potable.

### *Section de fonctionnement*

**Les recettes réelles de fonctionnement** sont stables, elles s'élèvent à 124 424.30€. Elles regroupent

- la vente de l'eau (104523.22€),
- l'encaissement de la redevance pollution (15 880.12€),
- des travaux réalisés pour le compte de tiers (1870.96€),
- et le FCTVA (2 088.56€).

**Les écritures d'ordre entre sections** concernent les travaux en régie (25123.08 €) et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (8 845 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sont en baisse par rapport à l'exercice 2023 qui avait connu de grosses dépenses de réparation du réseau.

On retrouve :

- Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements.
- Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.
- L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçue au cours de l'année précédente.
- Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.
- Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

**Les écritures d'ordre entre sections** correspondent aux dotations aux amortissements, leur augmentation s'explique par l'intégration de travaux et leur amortissement.

Les principales recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général (011)	35 510,12	Produits des services et gestion courante (70+75)	124 367,30
Charges de personnel et frais assimilés (012)	28 500,00	Autres recettes de fonctionnement (76+77+78)	57,00
Atténuation de produits (014)	16 280,00		
Intérêts de la dette (66)	3 419,65		
Autres dépenses de fonctionnement (67)	147,33		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>83 857,10</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>124 424,30</b>
Ecritures d'ordre entre sections	54 782,57	Ecritures d'ordre entre sections	42 295,83
<b>Total général</b>	<b>138 639,67</b>	<b>Total général</b>	<b>166 720,13</b>

## **Section d'investissement**

### **Les dépenses d'investissement**

Outre le remboursement du capital de la dette pour 14 708.91 €, une enveloppe de 86 785.83 € a été consacrée aux travaux :

- Etude de recherche de fuites. (17 604€),
- Réfection du réseau et la pose de compteurs au hameau de Sachas.(39 869.87€)
- Avant-projet travaux sur le réseau de Bouchier (9 828€)
- Réfection du réseau d'eau de Queyrières dans la traversée du hameau (9 659.52€)
- Achat de matériaux pour la réfection et la réalisation de divers réseaux (rue du Pelier, compteur de production) (7 946.31€).
- Réseau eau potable Pont la Lame (1 878.13€)

**Les écritures d'ordre entre sections** retracent les travaux en régie (28 270.83€), et la reprise des subventions perçues (14 025€).

**Les recettes d'investissement** comprennent :

- le FCTVA,
- les subventions versées par l'Agence de l'eau, et le Département pour l'étude de recherche de fuites,
- La couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2023 (1068).

**Les écritures d'ordre entre sections** correspondent à l'amortissement des biens immobilisés.

Les principales dépenses et recettes de la section investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Dépenses d'équipement	86 785,83	FCTVA	3 453,65
Remboursement de la dette	14 708,91	Subventions d'équipement	9 369,00
		Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	12 078,92
Total des dépenses réelles d'investissement	101 494,74	Total recettes réelles d'investissement	24 901,57
Ecritures d'ordre entre sections	42 292,83	Ecritures d'ordre entre sections	54 782,57
<b>Total général</b>	<b>143 787,57</b>	<b>Total général</b>	<b>79 684,14</b>

### **Synthèse de l'exercice 2024**

Au global, le budget eau 2024 présente (sections de fonctionnement et investissement confondues) un total de dépenses de 282 430.24€ et un total de recettes de 246 404 .27€, soit un résultat de l'exercice 2024 de – 36 025.97€.

Le montant des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 138 639.67€  
Le montant des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 166 720.13 €  
La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 28 080.46€. Fin 2023, l'exercice présentait un excédent cumulé de de 66 156.02€ et la nécessité de transférer à la section d'investissement un montant de 12 078.92€. **L'année 2024 se termine donc avec un excédent de clôture de fonctionnement de 82 157.56€.**

Le montant des dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 143 790.57€.

Le montant des recettes d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 79 684.14€.

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un déficit de 64 106.43€.

Fin 2023, l'exercice présentait un déficit cumulé de 12 078.92€. **L'année 2024 se termine donc avec un déficit de clôture d'investissement de 76 185.35€.**

**Globalement, pour le budget eau, la commune dispose fin 2024 de 5 972.21€ de reports excédentaires, qui constituent le fonds de roulement.**

### *Affectation des résultats*

Le résultat de fonctionnement s'élève à 82 157.56€ et la section d'investissement présente un besoin de financement de 76 157.56€.

L'affectation des résultats va constituer à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant 76 157.56€ sur le fonctionnement. Le reliquat de 5 972.21€ est reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.

## Budget Annexe Electricité

Jusqu'en 2022 le budget annexe Electricité avait pour seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Suite à une réflexion avec le Service de Gestion Comptable de Briançon, il a été décidé d'imputer la participation de la commune lors des travaux d'extension ou d'enfouissement du réseau électricité sur ce budget. Ce budget est assujéti à la TVA, les montants sont donc en Hors Taxes.

### *Section de fonctionnement*

Il n'y a pas de dépenses de fonctionnement.

**La recette de fonctionnent** correspond au montant de la redevance de la concession pour le service public de distribution d'électricité de 25 000 €.

### *Section d'investissement*

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 14 536.50€. Il s'agit des travaux d'électricité dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Queyrières.

**La recette d'investissement** s'élève à 7 019.86€, dont 2 597.89€ de subvention du Département pour les travaux de la rue du Pelier et 4 421.97€ de couverture du déficit d'investissement 2023.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses d'équipement	14 536,50	Subventions d'équipement	2 597,89
Remboursement de la dette		Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	4 421,97
<b>Total général</b>	<b>14 536,50</b>	<b>Total général</b>	<b>7 019,86</b>

### *Synthèse de l'exercice 2024*

Au global, le budget électricité 2024 présente (sections de fonctionnement et investissement confondues) un total de dépenses de 14 536.50 € et un total de recettes de 32 19.86€, soit un résultat de l'exercice 2024 de 17 483.36€.

IL n'y a pas de dépenses de fonctionnement.

Le montant des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 25 000 €

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de 25 000€.

Fin 2023, l'exercice présentait un excédent cumulé de de 25 337.01€ et la nécessité de transférer à la section d'investissement un montant de 4 421.97€. **L'année 2024 se termine donc avec un excédent de clôture de fonctionnement de 45 915.04€.**

Le montant des dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 14 536.50€.

Le montant des recettes d'investissement (réelles et ordre) s'élève à 7 019.86€.

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un déficit de 7 5416.64€.

Fin 2023, l'exercice présentait un déficit cumulé de 4 421.97€. **L'année 2024 se termine donc avec un déficit de clôture d'investissement de 11 938.61€.**  
**Globalement, pour le budget électricité, la commune dispose fin 2024 de 33 976.43€ de reports excédentaires, qui constituent le fonds de roulement.**

### *Affectation des résultats*

Le résultat de fonctionnement s'élève à **45 915.04€** et la section d'investissement présente un besoin de financement **11 938.61€**.

L'affectation des résultats va constituer à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **11 938.61€** sur le fonctionnement. Le reliquat de **33 976.43 €** est reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.